

Sherbrooke, le 20 novembre 2009

À l'attention de :

Monsieur Jean Grégoire

Président

Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

Monsieur Jean-François Carrier

Président

Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)

Objet : Appui aux revendications de la FEUQ ET DE LA FEUS


Messieurs,

En tant que co-porte-parole du comité régional des jeunes du Parti Québécois de l'Estrie, nous tenons à apporter notre appui aux revendications défendues par la FEUS, et la FEUQ, afin que soit garanti un investissement de 118 millions de dollars en bourses dans le Programme d'aide financière aux études du Québec. Cette somme, provenant du Programme canadien de bourses aux étudiants, doit être récupérée par Québec et être investie en totalité dans le programme québécois.

Toute personne qui souhaite entreprendre des études postsecondaires ne devrait pas être ralentie par des considérations économiques. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a mis sur pied, dans les années soixante, le Programme d'aide financière aux études du Québec. L'éducation étant exclusivement sous juridiction québécoise, cela protégé par la Constitution, le Québec a le droit de se retirer avec pleine compensation du programme canadien afin d'injecter ces sommes dans son équivalent québécois.

Nous considérons qu'il est du devoir du premier ministre du Québec d'exiger auprès du gouvernement du Canada que le Québec reçoive les montants qui lui son dû. Nous tenons également à rappeler que si le Québec était un pays souverain, il n'aurait pas à devoir se battre auprès d'Ottawa pour recevoir l'argent qui lui revient. En effet, un Québec souverain posséderait l'ensemble de ses moyens et pourrait ainsi offrir aux étudiants québécois l'aide financière dont ils ont besoin, sans devoir s'humilier en quémandant son dû.

En ce sens, nous ne pouvons que réitérer notre appui aux revendications de la FEUS et de la FEUQ.



Nicolas Hamel-Côté

Sherbrooke



Alexandre Mailloux

Sherbrooke